



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 JANVIER 2023

COMMUNE DE PONCHON

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Présents : Robert JOYOT **Maire**,

Yannig MERLIN, Colette JOLLIVET, Denis ROLLAND, **Adjoint**s

Jocelyne BORDIER, Francine FAUQUEMBERGUE, Laurence LACHAPELLE, Bruno CAFFIER, Bernard LÉTUVÉ ,
Jean-Pierre JOYOT, Michel VASSEUR , Nancy SUZÉ, Olivier WAUTERS ; Myriam LEDOUX, **Conseillers**

Absente : Geneviève DELABY, Pouvoir à..... Colette JOLLIVET

Secrétaire de séance : Francine FAUQUEMBERGUE.

PARTICIPAIT À LA RÉUNION : Martine Cornet

Observations sur le compte rendu de la séance du 12/12/2022.

- Myriam LEDOUX : ce sont les riverains, en particulier ceux de la Route Nationale, qui demandent que les trottoirs soient réservés aux piétons.



1. Intégration de Francine FAUQUEMBERGUE.

- Au sein de la Commission des Finances
- Au sein de la Commission d'Information

Accord unanime du Conseil Municipal

2. Adhésions au Syndicat d'Énergie de l'Oise (énergie et énergies renouvelable).

- De la Communauté du Clermontois
- De la Communauté du Valois

Accord unanime du Conseil Municipal

3. Parc Lacourt.

Compte Administratif

Réintégration du résultat final dans le Budget Général.

Recettes globales :	375 631, 00 €
Dépenses globales :	<u>255 531, 90 €</u>
	120 099, 10 €

Accord unanime du Conseil Municipal

O. WAUTERS demande une situation financière globale de l'opération Lacourt.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

4. Taux des taxes 2023.

A l'unanimité, le Conseil vote leur maintien à leur niveau de l'année 2022 (en dehors de l'augmentation automatique des indices non connue à ce jour) :

- Taxe d'habitation : 12.24 %
- Taxe sur le foncier bâti : 58.65 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 52.78 %

5. Clocheton de la Mairie.

Devis Asap au 31/01/2023 : 28 932 € HT
Subvention de la Région à consommer en 2023 : 12 102 €
A la charge de la Commune : 16 830 €

Accord unanime du Conseil Municipal pour insérer cette opération dans le Budget 2023.

6. Rapport de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées. Rue de la Vigne au Mai.

Le rapport de la CLECT a pour objet essentiel de classer ou déclasser les voies communautaires, et de modifier en conséquence les attributions de compensation, entre la Thelloise et les Communes adhérentes.

Les critères communautaires s'appliquent à la rue de la Vigne au Mai.

La rue de la Vigne au Mai n'est pas incluse dans la liste des voies communautaires figurant au rapport de la CLECT malgré les demandes faites précédemment.

- Vote pour l'approbation du rapport de la CLECT :
Robert JOYOT
- Votent contre l'approbation du rapport de la CLECT :
Y. MERLIN, C.JOLLIVET, G. DELABY, F. FAUQUEMBERGUE, L. LACHAPELLE, My. LEDOUX, N. SUZE, B. CAFFIER, M. VASSEUR, O. WAUTERS.
- S'abstiennent:
D. ROLLAND, J. BORDIER, J.P. JOYOT, B. LETUVE.

Le rapport de la CLECT est rejeté.

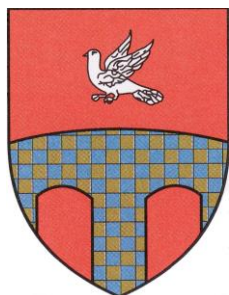
Robert JOYOT enverra à la communauté la délibération y afférente, avec une lettre expliquant ce refus.

7. Demande de subvention pour le parking du Bouloir.

Les demandes de subventions devaient être déposées auprès du Département avant le 27 janvier.

Il en a été déposée une pour l'aménagement d'un parking de 30 places, sous réserve de l'approbation de cette demande par le Conseil Municipal.

Devis COLAS	125 196 € HT
Subvention sollicitée (125 196 € X 35%)	<u>43 819 €</u>
A la charge de la Commune	81 377 €



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

Il est précisé :

- Que le devis COLAS peut être révisée à la baisse
- Que l'attribution d'une subvention n'entraîne pas pour la Commune l'obligation de réaliser l'opération subventionnée.
- Que la Commune peut renoncer à l'opération
- Que la Commune peut renoncer à la subvention.

Approbation unanime du Conseil Municipal.

8. Demande de subvention pour la pose d'une clôture autour de l'école.

Cette demande est parallèle à la suivante, sous l'angle des délais, et de la réalisation.

Devis ADO CLÔTURES	12 466 € HT
Subvention sollicitée (12 466 € X 35%)	<u>4 363 €</u>
A la charge de la Commune	8 103 €

B. CAFFIER fait remarquer que pour des raisons de sécurité ces travaux de clôture sont indispensables

Accord unanime du Conseil Municipal

QUESTIONS DIVERSES

- N. SUZE : cantine annexe.
 - ⇒ Budget prévisionnel : 2 500 € TTC
 - ⇒ Dépenses réelles : 1 580 € TTC

Quelques frais encore à prévoir, dont la peinture.

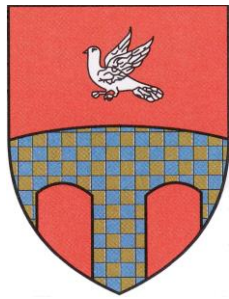
La Commune d'OUDEUIL a offert du mobilier.

Les meubles ont été peints par les services communaux.

Le Comité des Fêtes a fait un don pour acheter la vaisselle.

Les locaux ont été installés par des bénévoles.

- Y. MERLIN : la salle du périscolaire va être repeinte pendant les vacances de février.
- F. FAUQUEMBERGUE : Etat du chemin des Champarts. « Le chemin est en mauvais état régulièrement, malgré des interventions régulières des services de la Commune. Son intervention permettra de rassurer les personnes qui la croit aveugle et incompétente. Elle rappelle que le groupe ponchonnois n'est pas un dévidoir, mais qu'il a été conçu comme un lieu d'échange et de solidarité et rappelle que les élus pourraient porter plainte pour diffamation ».
- O. WAUTERS : il arrive que l'éclairage de l'école reste allumé la nuit. A voir la raison, car la lumière fonctionne avec un détecteur de présence.
- My LEDOUX : l'éclairage interne de l'église. Il reste allumé comme l'éclairage public de façon à éclairer les vitraux. On a ainsi éludé l'éclairage extérieur qui aurait été onéreux.
Les spots extérieurs de la salle des fêtes sont allumés même quand elle est vide. Cela fonctionne comme l'éclairage public, pour éviter un trou noir.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

- O.WAUTERS : rappelle qu'on doit évacuer les débris de chantier.
Il demande quand seront terminés les travaux FLINT.
Il rappelle l'obligation d'observer les sens de circulation.
- Y.MERLIN présente l'analyse financière de CBG qui propose moyennant finance, de faire l'analyse des comptes de la Commune, permettant de faire des perspectives d'investissement et de comprendre les éléments financiers de la Commune.
Dans une note qu'il lit et commente, et que les Conseillers ont pu trouver dans les dossiers de réunion Robert JOYOT dit tout le bien qu'il pense de ce genre d'intervention.
Il n'en reste pas moins que les conseillers éprouvent de la perplexité à la lecture des circonvolutions de la comptabilité publique.
On prend donc les dispositions suivantes :
 - Commission des finances mercredi 15 février à 15 heures
 - On sollicite ensuite l'intervention de Mr LERAY de la DDFIP de Beauvais, qui pourrait répondre aux attentes des élus et remplacer la mission du CBG.
 - La commission des finances se réunira une seconde fois pour préparer le budget.
 - On réunira tous les conseillers, avant le Conseil qui votera le budget.
- J.C. GIRET présent dans le public, déplore que les bancs et les tables de la Commune se détériorent à l'extérieur du bâtiment.
- L. GOMEL, présent dans le public, répond, que les bancs et les tables seront bientôt repeints.

Date présumée du prochain Conseil jeudi 09 mars 2023 à 19 h 30.